

## Reconfinement : l'ingénierie se félicite que le gouvernement tienne compte des spécificités des entreprises d'ingénierie pour le soutien à l'activité économique

Paris, le 30 octobre 2020

Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé le 28 octobre 2020 le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre à minima jusqu'au 1er décembre 2020.

**Les entreprises d'ingénierie adressent en premier lieu une pensée spécifique aux personnels soignants** et à tous ceux qui seront une nouvelle fois en première ligne dans la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19.

**Elles restent pleinement mobilisées au service de la relance économique** du pays et rappellent que tout projet industriel et de construction a besoin, pour voir le jour, d'études techniques, analyses, conseil amont, conception... Autant de missions qui sont assurées par les professionnels des entreprises d'ingénierie.

A l'heure de la publication du nouveau protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise, **les entreprises d'ingénierie se félicitent que le gouvernement prenne en compte les spécificités de la profession**. Si le télétravail reste « *une obligation* », Elisabeth Borne, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a clairement identifié les bureaux d'études comme un cas spécifique nécessitant une adaptation du 100% télétravail : « **Ceux qui ne peuvent pas effectuer toutes leurs tâches à distance peuvent se rendre une partie de leur temps sur le lieu de travail, c'est le cas, par exemple, dans un bureau d'études pour un ingénieur ou un technicien, ou pour un architecte qui a besoin d'équipements spécifiques pour travailler.** »

**Cette adaptation du nouveau protocole en entreprise est vivement saluée par la profession** qui estime qu'elle rendra possible une plus grande efficacité de ses collaborateurs, au service de la relance tout en garantissant le meilleur niveau de protection sanitaire.

**Bien évidemment, les entreprises d'ingénierie restent très majoritairement organisées autour du télétravail** afin de réduire au plus strict minimum les déplacements et les interactions sociales, dans la lutte contre la propagation du virus.

**A propos de Syntec-Ingénierie – [www.syntec-ingenierie.fr](http://www.syntec-ingenierie.fr)  
[@Syntec\\_Inge](https://twitter.com/Syntec_Inge)**

*Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garantes des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France.\**

*Présidée par Pierre Verzat depuis novembre 2018, Syntec-Ingénierie a pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et de défendre la profession ; et d'anticiper et décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.*

\* source : Etude Kyu Lab pour Syntec-Ingénierie sur l'ingénierie française – juin 2017

### Contact presse

Lauriane Ghnassia : 01 44 30 49 77 / [l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr](mailto:l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr)